



Président Comité 17 : Bastien BOUCHET – rue des geais - 17500 – ST SIMON des BORDES
 - Portable : 06.79.48.97.86 - Courriel : bastien-bouchet@orange.fr
Conseiller technique : Pascal PIVERT-IRIGOYEN – 11 rue de l'avenir- La Natonnaire –
 17310 – SAINT-PIERRE d'OLERON Portable : 06.42.34.51.67 - Courriel : ctf.pascal.ip@gmail.com



COMITE CHARENTE-MARITIME
 LIGUE POITOU-CHARENTES – www.judo17.com
 FEDERATION FRANÇAISE DE JUDO JUJITSU, KENDO ET DISCIPLINES ASSOCIEES

REGLEMENT DU CHALLENGE GUY THOMAS
SAISON 2021-2022
SAMEDI 11 DECEMBRE 2021

ART 1 : Challenge départemental réservé aux clubs de la CHARENTE MARITIME.

ART 2 : Compétition individuelle, en poule de 4 combattants, réservée aux poussins(es), benjamins(es), minimes (M.F.).

ART 3 : Classement clubs, en fonction des résultats individuels et de la participation :

1^{er} : 10 points - 2^{ème} : 7 points - 3^{ème} : 4 points - 4^{ème} : 1 point.

ART 4 : En cas d'égalité entre deux clubs en fin de journée, le club ayant le plus petit nombre de licenciés sera déclaré vainqueur.

ART 5 : INSCRIPTIONS GRATUITES

QUOTA MAXI PAR CLUB : 6 Poussins poussines-5 Benjamins benjamines-4 Minimes Masc. Fém.

Dans le cas où un club présenterait plus de combattants que la limite fixée à l'article 5 de ce règlement, l'ensemble des points de cette catégorie d'âge ne sera pas comptabilisé.

ART 7 : Pesée et contrôle des passeports : **INSCRIPTIONS EXTRANET OBLIGATOIRES**

Poussins-Poussines 2012/2013	Benjamins-Benjamines 2010/2011	Minimes Masc. Fém. 2008/2009
Pesée en kimono : de 14h00 à 14h30 Passeport en règle	Pesée en kimono : de 11h00 à 11h30 Passeport en règle	Pesée en kimono : de 9h00 à 9h30 Passeport en règle
1 timbre de licence Ceinture BLANCHE-JAUNE minimum	2 timbres de licence Ceinture JAUNE-ORANGE minimum	2 timbres de licence Ceinture ORANGE minimum

Poussins- poussines : 1' + 30"	Benjamins- benjamines : 2'	Minimes Masc. Fém. : 2'
Application nouveau règlement+ Aménagements	Application nouveau règlement+ Aménagements	Application nouveau règlement+ Aménagements

ART 9 : Récompenses :

Tous les combattants et combattantes sont récompensés. 1 coupe aux 5 premiers clubs

Le Challenge Guy THOMAS au club vainqueur. Le Challenge doit être gagné 3 fois par le même club pour être conservé.

ART 10 : Tout club inscrit hors délais ne pourra pas participer à la manifestation.



Centre-Atlantique